



Le 22 septembre 2017

Association Piano en Trièves
Rue des Gantiers
38650 Saint Martin de la Cluze

PIANO EN TRIÈVES Réalizations 2017

Rapport financier

En 2017, l'association termine son exercice comptable avec un excédent de 2231,00 € mais ce résultat inclue la subvention 2016 du Conseil Départemental de 3000,00 € non comptabilisé l'exercice précédent et une annulation de dette 2016 pour un montant de 1200,00 €.

Donc le "vrai" résultat 2017 est de -1969,00 €.

Nos réserves sont ainsi passées de 3161,00 à 5392,00 €, ce qui nous permet de faire face aux engagements de dépenses pré-festival à venir.

On trouvera ci-après le détail des principales ressources et dépenses.

1°) RESSOURCES

Le total des ressources obtenues se monte à **24 031 €** (soit une baisse de 10% par rapport à 2016: 26 950)

- Communauté de communes du Trièves :	1000,00 € (800 en 2016)
- Conseil Départemental Isère :	3000,00 € (idem 2016)
- Région (CDDRA Alpes Sud Isère) :	0,00 € (0 en 2016, 1000 en 2015)
- Commune St Martin de la Cluze :	200,00 € (aide constante)
- SPEDIDAM :	4832,00 € (3593 en 2016)
- Cotisations	491,00 € (456 en 2016)
- ENEDIS (convention mécénat) :	0,00 € (500 en 2016)
- Autres entreprises privées	1515,00 € (1700 en 2016)
- Donateurs individuels	1293,00 € (1649 en 2016)
- Billetterie des concerts (8154+224 reversé à l'Ecran Vagabond)	8378,00 € (9624 en 2016)
- Recettes des master class	1448,00 € (1940 en 2016)
- Buvette /restauration :	1874,00 € (2088 en 2016)

- **l'aide de SPEDIDAM est très précieuse** pour le festival, puisqu'il nous a été accordé, comme l'an passé, le meilleur taux possible en rapport à la masse salariale artistique, ce qui est significatif de l'estime accordée au festival par les milieux professionnels administrateurs de Spedidam.

- La convention de mécénat signée avec **ENEDIS** (ex ERDF) n'a malheureusement pas été reconduite; nous le regrettons vivement !

- **quelques commerces trièvois** ont soutenu le festival comme l'an passé avec des contreparties proposées en lien avec leurs activités d'hébergement, restauration, ou tourisme : apport total = **415,00 €**

- **une entreprise extérieure** au territoire a apporté son soutien ainsi que le **Crédit Mutuel** avec qui nous sommes partenaires : apport total = **1100,00 €**

- **les dons** n'ont pas atteint la somme que nous espérions.

- **la billetterie** est moins importante qu'en 2016 pour les raisons suivantes :

Nous avons programmé un concert de moins par rapport à l'an passé.

Nous avons fait un reversement de la billetterie à l'écran vagabond lors de la soirée avec Coline Serreau pour la projection de son film "La belle verte".

Nous avons volontairement baissé les tarifs par rapport à l'an passé.

De plus, nous avons accueilli l'association "Mens Alors" avec l'intervention de Nathalie Negro lors d'un concert gratuit pour notre association, gratuit car pris en charge par Mens Alors.

- Quant aux **master-class**, nous avons pris conscience que nous ne pouvions pas aller au-delà pour une question d'organisation avec les artistes, ce qui limite de fait les recettes.

- la **buvette/restauration** est un poste dont le changement de gestion nous a pénalisé.

En effet l'an passé la buvette-restauration était assurée par le Café Jeanne lui-même géré par 2 membres de l'association agissant de manière bénévole, avec en conséquence des prix d'achat " militants" et limités à la valeur marchandise.

Or en 2017, le Café Jeanne a été repris par une nouvelle équipe qui a vendu sa prestation, ce qui explique les dépenses plus importantes que l'an passé et donc le déficit du poste (2314 € de dépenses contre 1874 € de recettes).

Les ratios de participation des différentes sources sont ainsi réparties:

Recettes : 48 %

Dons et cotisations : 14 %

Subventions : 38 %

2°) DEPENSES

Le total des dépenses effectuées s 'élève à **26 000,00 €**, soit une *croissance de 13%* par rapport à 2016.

- Location/transport pianos + location batterie (202):	4702,00 € (4310 en 2016)
- Son et lumière, scène :	1000,00 € (900 en 2016)
- Ecran Vagabond	224.00
- Info/Comm :	500,00 € (766 en 2016)
- Sacem :	920,00 € (962 en 2016)
- Salaires nets artistes:	4650,00 € (*)
- Charges sociales :	3716,00 € (*)
- Artistes payés sur contrats de vente :	3603,00 € (3117 en 2016)
- Master-class :	1240,00 €
- Frais déplacements/hébergements/réception artistes :	2980,00 € (2677 en 2016)
- Achats buvette/restauration :	2314,00 € (1318 en 2016)
- Assurance:	109.00€
- Frais financiers:	42.00€

(*) En 2016, le total des salaires nets artistes et des charges sociales était de 7187,00 €, à comparer à 8366,00 en 2017, la progression est donc de 16 %

Les artistes payés sur contrats de ventes correspondent aux prestations des artistes étrangers pour l'essentiel, auxquels s'ajoutent les paiements des master class pour tous les artistes.

Au total, **l'ensemble des rémunérations des artistes** (salaires + ventes) représente 11 969,00 €, soit **46 % des dépenses**, proportion à peu près stable.

Il faut souligner le **très fort engagement des bénévoles de l'association**, qui assurent toute la préparation, l'organisation, et la logistique, avant, pendant, et après le festival. ainsi que **l'exceptionnelle implication du fournisseur/accordeur des pianos et du technicien gérant le son/lumière de la scène**, qui ne comptent pas leur temps et adhèrent formidablement à l'esprit du festival.

En conclusion, non seulement les dépenses restent incompressibles, mais en plus nous constatons que nous n'avons pas de marge de manœuvre suffisante pour assurer la pérennité de l'association si l'on veut maintenir cette phase de croissance:

- 1) dans le cadre du festival, la rémunération de la direction artistique est insuffisante, ainsi que les ressources humaines et budgétaires de l'association
- 2) hors festival, nous manquons de personnes compétentes pour assurer :
 - le travail sur le territoire pendant l'année
 - la recherche et la valorisation des pianos existant dans le Trièves, cette recherche ayant pour but soit des concerts chez l'habitant, soit des dépôts de pianos dans des lieux publics.